

# COMMUNE D'ALLONDELLE LA-MALMAISON

## Compte rendu des délibérations de la Séance ordinaire du 13 juin 2015 à 11H00

**Présents:** MM. MARIEMBERG Jean-François Maire, CLAUDET Eric 1er adjoint, BOUS Xavier 2ème adjoint, Mmes LEPAGE Isabelle, LE LOUARN Françoise, JONETTE Marie, MM. PETRUZZELLI Nicolas, BUDIN Eric, BLANCHETETE Gilbert, VENERUCCI David, LEDOYEN Jean-Pierre.

**Absents excusés :** M.M MALGRAS Jean-Marc, CHAPUT Marie-Ange, BECRET Lise et CAPART François

La séance est ouverte à 11 Heures 00.

Secrétaire de séance : Mme Françoise LE LOUARN

### 1. Tarifs communaux.

Le Trésorier de Longuyon réclame régulièrement les diverses délibérations du conseil ayant fixé les tarifs des produits communaux à recouvrer alors même que ces délibérations ont été fournies au fur et à mesure au comptable.

Afin de n'avoir à fournir qu'un seul document, le maire propose une nouvelle délibération qui reprend les différents tarifs appliqués.

A l'unanimité, le conseil vote les tarifs détaillés ci-après.

#### A. Salle polyvalente tarifs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

libellé	Location salle	Gaz	électricité
<b>Location un Week-end</b>			
Habitants de la Commune	120 € (ancien tarif 110 €)	10 €	Relevé de compteur * 0, 12 € / kw/h évolutif selon coût de revient réel
Associations de la Commune	Gratuit 2 fois pour repas 120 € ensuite (ancien tarif 110 €)		
Personnes étrangères à la Commune	250 € (ancien tarif 220 €)		
<b>Location pour un après-midi (goûter suite à obsèques, vin d'honneur, ....)</b>			
Habitants de la commune	50 €	5 €	Relevé de compteur * 0, 12 € / kw/h évolutif selon coût de revient réel
Associations de la Commune	gratuit	(1) voir ci-dessous	Gaz et électricité gratuits
Personnes étrangères à la Commune	110 €		Gaz et électricité inclus dans le prix
<b>Activités associatives</b>			
Les activités associatives doivent se faire de préférence dans la salle des associations à La-Malmaison. Mais, en tant que de besoin, la salle polyvalente est prêtée gratuitement. La condition est le respect de la propreté de la salle et des sanitaires et une gestion économe du chauffage et de l'électricité (fermeture du chauffage dès la fin de l'activité).			

#### B. Cimetière

Libellé	Prix 2015	Ancien prix
Concession cimetière à perpétuité	200 €	200 €
Case – columbarium	560 €	560 €

### **3. Eau – convention de recouvrement de la redevance d’assainissement pour le compte de T2L.**

Pour les Communes de l’ex-CCPL dont la gestion de l’assainissement n’est pas affermée, la Communauté, après avis consultation du comptable et sans réponse, propose que les Communes dont Allondrelle La-Malmaison continuent à prendre en charge et à recouvrer le produit de l’assainissement en même temps que l’eau. A charge pour la Commune de reverser trois ou quatre mois après la date limite de paiement, le produit recouvré.

Passé ce délai, la Communauté prendra en charge les titres non recouverts, entraînant la suppression des restes à recouvrer en matière d’assainissement dans les comptes de la Commune.

La Commune adressera à l’Agence de l’Eau, la déclaration annuelle des sommes recouvrées en matière d’eau et d’assainissement. La Communauté produira les éléments nécessaires à la réalisation de la déclaration et versera, si besoin, à la Commune, le montant de la redevance à payer à l’Agence de l’Eau.

Enfin, la prestation de service assurée par la Commune donnera lieu à versement par T2L d’une somme forfaitaire de 0,70 € TTC par facture émise (acompte +solde) + un forfait de 50 € TTC.

A l’unanimité, le conseil autorise le maire à signer la convention avec T2L.

### **4. Demande de subvention à la DRAC.**

Le maire rappelle que les statues et l’autel de la chapelle de l’ange Gardien viennent d’être inscrits aux Monuments Historiques. Avant d’effectuer des travaux, une subvention va être sollicitée auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Lorraine.

Plusieurs devis ont été produits. Le conseil suggère de demander la subvention sur la base du devis de M HENRION, spécialiste dans la restauration d’œuvres anciennes. A l’unanimité, le conseil charge le maire de cette mission.

### **5. Chemin du Bois La Dame**

Il y a plus de 20 ans, la Commune a laissé se construire des parties d’habitations sur le chemin rural qui part de près de l’église d’Allondrelle et mène jusqu’au lotissement. Mme VAN WEZER a souhaité sortir de cette situation en sollicitant un géomètre et en proposant d’acheter la parcelle qui la concerne. Les autres propriétaires riverains ont été contactés, ainsi que la propriétaire du Bois La Dame. A l’issue d’une première réunion, il a été décidé de solliciter France Domaine afin de fixer le prix auquel l’échange de parcelles peut être réalisé. La réponse de France Domaine permet de déterminer le prix de chacune d’elles. Une prochaine négociation avec le propriétaire du bois doit avoir lieu.

Le Conseil autorise, à l’unanimité, le maire à négocier cette opération.

### **6. Devis pour changement des fenêtres à l’école.**

Dans les projets d’investissement pour 2015, deux opérations sont programmées.

D’une part, le changement prévu des fenêtres et portes de l’école. Les travaux sont envisagés avec un financement au titre de la DETR. Compte tenu du décalage dans le temps des travaux, une hausse des prix est intervenue (montant initial de 28 273.44 € TTC). Il y a lieu d’accepter le nouveau devis d’un montant de 29880€ TTC.

### **7. Convention de mise à disposition du personnel de voirie et d’assainissement et du périscolaire.**

La Communauté a révisé les projets de convention de mise à disposition du personnel de voirie et d’entretien de la station et pour la garderie périscolaire (ménage,...). Une nouvelle convention doit être signée entre la Commune et la Communauté afin d’obtenir le remboursement des salaires et charges engagés. Le Conseil autorise le maire à signer la convention.